



LE GUIDE DE
L'INVESTISSEUR
DU SECTEUR
OFFSHORING

2016/2020



SOMMAIRE

Il existe de nombreuses opportunités d'investissement au Maroc. Ce guide vous fournit des informations pratiques afin que vous soyez mieux préparés pour choisir l'offre qui répond le mieux à vos besoins.

Pourquoi publier ce guide des investisseurs ?

Ce guide d'information, constitue une étape importante pour aider les **investisseurs** dans le secteur de **l'OFFSHORING** à connaître les avantages et les potentialités de la destination Maroc.

Quels que soient les montants que vous envisagez d'investir, il est important que vous ayez connaissance des **options** qui sont à votre disposition.

Vous devez également comprendre vos **droits** et savoir quelles informations peuvent vous être demandées, ou fournies, selon votre choix.

Il existe des offres d'investissement différentes au Maroc selon la région. Il est donc important que vous compreniez et soyez attentifs aux différents **atouts** et **avantages** de chaque destination.

A PROPOS DU MAROC 02

Brève introduction au contexte socioéconomique du Maroc avec synthèses de chiffres clés.

LE CAPITAL HUMAIN 04

Au Maroc, le capital humain constitue un atout majeur au service de l'investissement compétitif et de la création de valeur ajoutée.

SECTEUR OFFSHORING 05

Une stratégie de partenariat public-privé a permis au Maroc de réaliser une croissance de 20% dans le secteur en trois ans.

STRATÉGIE SÉCTORIELLE 11

Le Maroc s'est engagé dans une série de plans sectoriels pour assurer une croissance économique forte et durable.

AVANTAGES INVESTISSEURS 12

Aides, exemptions et subventions, le Maroc ne lésine pas sur les moyens afin de consolider la longueur d'avance régionale du secteur.

INCENTIVES 13

Détail et localisation des divers avantages et incentives mis en place pour encourager les investisseurs du secteur de l'offshoring

LE ROYAUME DU MAROC

Résolument tourné vers l'avenir, Le Maroc est un pays qui a su conserver ses **traditions** et faire prospérer son **héritage culturel** et son **capital humain**, en les valorisant comme leviers de développement.

Le pays jouit d'une **position géostratégique** unique qui lui permet de se situer à **moins de 3 heures** de vols des plus grandes capitales européennes.

L'économie marocaine se caractérise par une **stabilité macroéconomique** et un faible niveau d'inflation. elle repose principalement sur les **exportations**, le boom de l'investissement privé et le tourisme.



CHIFFRES CLÉS

Sources : FMI - World Economic Outlook Database - Octobre 2018 + Haut commissariat au Plan + Bank AlMaghribi + DTFE (note de conjoncture premiers résultats de l'année 2018)

 **118,18**
PIB en Milliard USD

 **1ère place**
financière d'Afrique
Global financial centres index, 2018

5,3 Mois
de réserve
de change

 **3,2%**
Taux de croissance

 **1ère Destination**
des IDE en Afrique
Ernst & Young, 2018


 **35,50**
Millions d'habitants

1,9% Taux
d'inflation
L'économie marocaine bénéficie de l'un des
taux d'inflation les plus bas d'Afrique

 **1.800**
(KM) d'autoroute
38 Ports
dont 13 internationaux
18 Aéroports
parmi les meilleurs d'Afrique

327 usd/mois
le Maroc propose une main
d'oeuvre qualifiée à l'un des
salaires mensuels moyens les
plus attractifs de la région

 **1er en Afrique**
en terme de qualité
des infrastructures
WEF, 2018

 **2ème Pays**
de la région MENA au classement
Doing Business, 2019

3.400
Flux IDE entrants
en Millions USD pour 2015

UN CAPITAL HUMAIN

Au Maroc, le capital humain constitue un atout majeur au service de l'**investissement compétitif** et de la création de valeur ajoutée, et ce en termes de niveau de formation, maîtrise des langues et des nouvelles technologies, attachement à l'esprit d'entreprise, capacité d'adaptation aux changements d'activités et coûts salariaux compétitifs.



FORMATION ET QUALIFICATION

Le Maroc compte près de 500 000 étudiants en cycle supérieur avec plus de 100 universités et écoles publiques, et plus de 200 écoles supérieures privées.

Des programmes ambitieux sont mis en place pour former des jeunes et doter le marché de ressources qualifiées qui répondent aux besoins des investisseurs, à savoir, le programme « Plan de développement à l'horizon 2020 » de l'OFPPT (Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail) qui prévoit la création de 120 nouveaux établissements en plus des 332 existants, et ce pour atteindre une capacité d'accueil de 650 000 places pédagogiques d'ici 2020, et le programme « 25 000 ingénieurs » par an d'ici 2025.

Au niveau des **langues**, le Maroc compte près de **10M de francophones** et près de **3M d'hispanophones** ainsi qu'une forte pénétration de la **langue anglaise à 4M**.

UNE VISION À LONG TERME



STARTÉGIES SECTORIELLES AMBITIEUSES

Le Maroc s'est engagé dans une série de **plans sectoriels** mis en place par les pouvoirs publics, pour assurer une croissance économique **forte, durable et créatrice de richesses**. Cette dynamique de développement se distingue par une **approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue** et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles et le **financement des projets**, permettant de recentrer le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation.

Ces plans s'inscrivent dans une double logique de **modernisation** de secteurs traditionnels à l'instar de l'agriculture, de la pêche et des mines, et de développement de secteurs innovants tels que les énergies renouvelables, la logistique, l'industrie automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée, où le Maroc offre de véritables avantages compétitifs.

Le Plan d'**Accélération Industrielle 2014-2020 (PAI)** est celui dans lequel s'inscrivent les écosystèmes dédiés à l'Offshoring.

L'OFFSHORING AU MAROC

Au Maroc, et depuis plus d'une décennie, l'Etat accorde une attention particulière au secteur de l'Offshoring de par son importance dans la création d'emplois, notamment, pour les jeunes.

En effet, une stratégie de partenariat public-privé a permis au Maroc de réaliser une croissance considérable dans le secteur dès les premières années de lancement.



~ 10 Milliards

CA à l'export en dirhams en 2018



1,5 Milliards

Budget d'investissement en dirhams alloué au secteur sur la période 2014/2020



69.900

Emplois créés entre 2014 et 2018

INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS ET P2I

Une offre Télécom diversifiée pour les entreprises opérant dans le secteur de l'offshoring avec une réduction des prix de location des liaisons louées à l'international ainsi que les connexions en MPLS. Un débit de connexion puissant permettant un travail **en écran déporté**, grâce aux 1.630 KM de câbles de fibre optique au fond de la Méditerranée pour assurer une interconnexion entre le Maroc et les opérateurs européens, par ailleurs la **4G** est active au Maroc depuis plusieurs années via les 3 opérateurs en place (**MAROC TELECOM, INWI, ORANGE**).

5 Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) sont proposées par MEDZ (**CASANEARSHORE, TECHNOLIS, FES SHORE, OUJDA SHORE**), et TMSA (**TETOUAN SHORE**). Elles constituent une offre immobilière de première classe dans les villes d'implantations.



Filiale du Groupe CDG, MedZ est le 1er investisseur institutionnel du Royaume du Maroc. Il est leader dans l'aménagement et la gestion de parcs d'activités (P2I). Il met à disposition des investisseurs des infrastructures aux normes internationales.



Tetouanshore est une des composantes de la Grande Plateforme industrielle Tanger Med qui consiste en l'aménagement et au déploiement progressif de plusieurs zones d'activités dans la région du Détroit.

Des structures à la pointe de la technologie avec **fibre optique, business centre, guichets uniques, restauration, parcs sécurisés**. autant d'avantages pour les entreprises qui ont choisi de renforcer leur architecture en optant pour de l'offshoring au Maroc.



STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT



Créée en 1989, l'APEBI a pour vocation de promouvoir les intérêts professionnels collectifs de ses membres et de participer au développement des Technologies de l'Information au Maroc. C'est à la fois, un label confirmé représentant un secteur en pleine croissance et l'interlocuteur privilégié du secteur IT auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires.

Les Axes Stratégiques de l'APEBI pour le mandat 2018-2020 sont :

- Partenariat avec l'Agence de Développement du Digital dans le cadre de la stratégie Digitale Nationale
- Création d'une cellule de veille Digitale
- Implication dans la résolution de la problématique des ressources humaines dans le secteur IT : de la formation à l'employabilité
- Opérationnalisation de la structure d'animation de l'Offshoring et régionalisation
- Accompagnement de l'ambition d'investissement et d'export des membres de la fédération.



L'AMRC regroupe depuis sa création en 2003, les principaux Outsourcers historiques spécialisés dans la gestion de la relation client à distance au Maroc. Ils partagent des valeurs et des pratiques communes au niveau éthique et social. Les priorités de l'AMRC sont :

- La valorisation de l'image du secteur, de la destination Maroc dans les métiers de la relation client ;
- L'opérationnalisation du nouveau package offshoring ;
- La mise en œuvre de la Régionalisation avancée pour les centres de relation client.



La Fédération Marocaine de l'Outsourcing a été créée en 2016 par l'AMRC («Association Marocaine de la Relation Client») représentant le secteur du CRM), l'AMIBPO (Association Marocaine des Insourcers et du BPO) et par des acteurs opérant dans les autres segments de l'Outsourcing comme le KPO.

La FMO regroupe différents métiers de l'Outsourcing et a pour objectifs :

- Accompagner les pouvoirs publics dans la mise en place du dispositif réglementaire propre au secteur ;
- Contribuer à la constitution d'un bassin de l'emploi qualifié et à la montée en compétence de ressources humaines spécialisées ;
- Mettre en place une charte déontologique et de responsabilité sociale propre au secteur ;
- Promouvoir la destination Maroc avec un positionnement de leader sur le marché nearshore européen.



Agence du Développement Digital

L'Agence du Développement Digital qui a vu le jour en septembre 2017, est chargée de mettre en oeuvre et suivre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digital. Son action est déterminante pour concrétiser l'ambition numérique du Royaume et répondre à l'impératif de services administratifs dématérialisés et performants à destination du citoyen.

Elle représente un outil efficace pour traduire dans les faits l'émergence d'une véritable économie numérique.

Sa création marque la volonté du Maroc de se doter d'une organisation permettant une meilleure définition des responsabilités, un suivi régulier des réalisations et d'une plus grande réactivité pour adapter l'exécution de la stratégie de l'Etat aux besoins des différents acteurs de la société.



L'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations est chargée de mettre en oeuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement d'incitation et de promotion des investissements nationaux et étrangers ainsi que des exportations des produits et services. Elle a pour vocation d'accompagner l'ensemble des acteurs économiques tout au long de leur cycle de vie.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
de l'Investissement, du Commerce
et de l'Economie Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة
والاستثمار والتجارة
والاقتصاد الرقمي

Le M.I.I.C.E.N

Le MIICEN est le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique du Royaume du Maroc.

il est chargé de l'élaboration des stratégies de développement économique et la mise en oeuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies et leur déclinaison en programmes opérationnels, notamment, pour le secteur de l'OFFSHORING.

UNE STRATÉGIE SECTORIELLE



Le Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 a introduit une approche nouvelle fondée sur la mise en place d'**écosystèmes industriels**, notamment, les écosystèmes de l'Offshoring.

Ce plan est un chantier phare de la nouvelle stratégie industrielle qui vise à améliorer l'intégration sectorielle, à démultiplier les investissements et à assurer une montée en valeur du secteur industriel et des services, en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques ciblés et mutuellement bénéfiques entre écosystèmes, positionnant l'industrie en tant que pourvoyeur d'emplois majeur, notamment pour les jeunes.

Dans le cadre de ce plan, le gouvernement marocain a fait le choix d'une politique volontariste visant l'accélération du développement des activités de l'Offshoring, moyennant une offre ciblée en partenariat avec le secteur privé, construite autour de 5 écosystèmes :



Customer Relationship Management



Business Process Outsourcing



Knowledge Process Outsourcing



Information Technology Outsourcing



Engineering Service Outsourcing

AVANTAGES INVESTISSEURS OFFSHORING

- 1 Infrastructure et onboarding facile**
 - **5** Plateformes Industrielles Intégrées (**P2I**) alignées aux meilleurs standards internationaux,
 - **Gel des loyers** dans les P2I jusqu'à 2020.
- 2 Facilitations administratives**
 - Accompagnement des investisseurs dans la mise en place de leurs projets,
 - Recrutement de salariés **étrangers**
 - Visa au profit des invités ou clients d'entreprises exportatrices de services.
- 3 Subventions à l'investissement**
 - Subventions jusqu'à **30%** du montant d'investissement pour les nouveaux projets, plafonnées à **10 Millions DH**,
 - Prime de croissance à hauteur de **10% du Chiffre d'affaires** additionnel réalisé à l'exportation de services.
- 4 Aides pour la formation.**
 - Dispositif de remboursement des **formations** allant jusqu'à **65.000 Dhs**,
 - **2 Millions de Dhs** en prime d'appui pour la certification des ressources humaines par projet d'investissement.
- 5 Cadre fiscal attractif**
 - Exonération pendant les **5 premières années** de l'impôt sur les sociétés (**IS**) pour les entreprises opérant dans les activités de l'Offshoring,
 - **Taux d'imposition** réduit appliqué dès la 6ème année, soit **8,75%** au lieu de 17,5% en régime normal,
 - Le secteur de l'Offshoring bénéficie d'un régime d'impôt sur le revenu (**IR**) subventionné entre **10%** et **20%** au lieu de 38% normalement.

INCENTIVES PAR LIEU D'IMPLANTATION

| |  |  |  |  |  |  |  |  |
|-----------------------|---|---|---|--|---|---|---|---|
| CASANEARSHORE (P2I) | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| TECHNOPOLIS (P2I) | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| FES SHORE (P2I) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| TETOUAN SHORE (P2I) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| OIJDA SHORE (P2I) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| RÉGIONS DOTÉES DE P2I | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| RÉGIONS SANS P2I | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ |

-  Contribution IR
-  Contribution IR améliorée
-  Aide à la formation
-  Facilitations administratives
-  Contribution IS
-  Prime de croissance
-  20% de Prime à l'investissement
-  30% de Prime à l'investissement

INCENTIVE 1: CONTRIBUTION IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant :

- **le critère commun** : Réaliser un chiffre d'affaires à l'export services de 20% les deux premières années de bénéfice du dispositif, 50% la troisième année et 70% la quatrième année.

- **Un critère sur la taille minimale est aussi exigible** : 100 emplois pour les acteurs de l'écosystème CRM et 20 emplois pour les autres écosystèmes (BPO, ITO, ESO et KPO).

QUOI ?

La contribution IR est une contribution de l'Etat liée à l'impôt sur le Revenu de sorte que la charge fiscale n'excède pas 20% du Revenu Brut Imposable à concurrence du chiffre d'affaires à l'export services.

OÙ ?

Toutes les entreprises du secteur peuvent bénéficier de cette mesure sauf celles installées en dehors des P2I dans des régions qui en disposent.

QUAND ? :

Le versement de la contribution de l'Etat liée à l'IR est effectué annuellement. Le dépôt au titre de l'année N se fait entre fin mars et fin mai de l'année N+1.

COMMENT ?

Le bénéfice de cette contribution s'effectue après dépôt du dossier, accompagné d'une demande de bénéfice de cette contribution auprès de l'Autorité Gouvernementale chargée de l'Industrie via ses Délégations Provinciales ou au niveau de la Direction de l'Industrie dont le siège est situé à Rabat.

POURQUOI ?

La logique visée s'articule autour de deux points. D'une part, l'agressivité accrue favorisant les paris stratégiques liés à la création d'emploi, et le développement équitable des différentes régions du Royaume, d'autre part.

INCENTIVE 2: DISPOSITIF D'AIDE À LA FORMATION (DAF)

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant le critère commun.

QUOI ?

Le Dispositif d'aide à la formation est la contribution de l'Etat aux frais de la formation à l'embauche (première année de recrutement) et de la formation continue (2ème et 3ème année) pendant les 3 premières années de recrutement des nouvelles recrues de nationalité marocaine.

OÙ ?

Tout le territoire du Royaume du Maroc

QUAND ? :

La date limite de dépôt des dossiers de paiement ne doit pas dépasser quatre mois, à compter de la date prévisionnelle de fin de formation. Le paiement s'effectue au plus tard soixante jours ouvrables après réception du dossier complet et conforme, et ce conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

COMMENT ?

Le versement de la contribution à la formation est effectué par l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences) au profit de l'employeur et ce sur une présentation d'un dossier.

COMBIEN ?

La contribution se calcule sur la base d'un barème de remboursement qui se présente comme suit :

| Filière | Niveau | Formation à l'embauche (DH) | Formation continue (DH) |
|------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|
| Management | Bac3+ et plus | 30.000 | 30.000 |
| ITO / ESO / KPO | Ingénieur | 35.000 | 30.000 |
| | bac2+ et plus | 30.000 | 20.000 |
| BPO | bac2+ et plus | 24.000 | 16.000 |
| Centres d'appels | bac et plus | 6.000 | 6.000 |

POURQUOI ?

Pour le chercheur d'emploi : Acquérir des compétences permettant d'occuper un emploi identifié et par conséquent, développer l'employabilité.

Pour l'entreprise: former ses salariés en fonction de ses besoins et de ses activités, tout en réduisant les charges de formation grâce à cette aide.

INCENTIVE 3: CONTRIBUTION IMPÔT DUR LES SOCIÉTÉS (IS)

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant les critères spécifiques :

- Réaliser 80% du chiffre d'affaires à l'export services ou réaliser au minimum 70% avec la sous- traitance du différentiel du chiffre d'affaires à l'export services par rapport à 80% auprès des entreprises locales.

- Réaliser une création nette, au bout de 4 ans, de 300 emplois pour les acteurs de l'écosystème CRM, de 100 emplois pour les acteurs des écosystèmes BPO et ITO et de 50 emplois pour les acteurs des écosystèmes ESO et KPO avec des seuils à atteindre annuellement

QUOI ?

La contribution IS est une contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur les sociétés de sorte à ramener l'IS sur le CA réalisé à l'export de services à 8,75% après les cinq années d'exonération.

OÙ ?

Pour bénéficier de cette mesure, les entreprises doivent être installées dans les P2I Offshoring ou dans les régions non dotées de P2I.

QUAND ? :

Après 5 années d'exonération totale de l'impôt sur les Sociétés, sur le chiffre d'affaires réalisé à l'export, le versement de la contribution de l'Etat liée à l'IS est effectué annuellement. Le dépôt du dossier au titre de l'année N se fait entre fin mars et fin mai de l'année N+1.

COMMENT ?

Le bénéficiaire de cette contribution s'effectue après dépôt du dossier, accompagné d'une demande de bénéfice de cette contribution auprès de l'Autorité gouvernementale chargée de l'Industrie via ses Délégations Provinciales ou au niveau de la Direction de l'Industrie dont le siège est à Rabat.

COMBIEN ?

La contribution se calcule comme suit :

Résultat net fiscal

× (CA export services / total produits imposables)

× ((taux réduit = 17,5%) - 8,75%)

POURQUOI ?

L'objectif majeur visé par cette contribution est de promouvoir le secteur de l'Offshoring au Maroc et positionner le pays dans le tier 1 comme étant l'une des premières destinations mondiales.

INCENTIVE 4: CONTRIBUTION IR AMÉLIORÉE

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant les critères spécifiques. (Voir incetive 3 / qui ?)

QUOI ?

La contribution IR améliorée est une contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur le Revenu de sorte que la charge fiscale n'excède pas 10% du Revenu Brut Imposable à concurrence du chiffre d'affaires à l'export services.

OÙ ?

Pour bénéficier de cette mesure, les entreprises doivent être installées dans les P21 Offshoring Fes shore, Oujda shore, Tetouan shore ou dans les régions non dotées de P21.

QUAND ? :

Le versement de la contribution de l'Etat liée à l'IR est effectué annuellement. Le dépôt du dossier au titre de l'année N se fait entre fin mars et fin mai de l'année N+1.

COMMENT ?

Le bénéfice de cette contribution s'effectue après étude d'un dossier. Le dossier⁷, accompagné d'une demande de bénéfice de cette contribution, est déposé auprès de l'Autorité Gouvernementale chargée de l'Industrie via ses Délégations Provinciales ou au niveau de la Direction de l'Industrie dont le siège est situé à Rabat.

COMBIEN ?

La contribution se calcule comme suit :
Contribution totale de l'IR améliorée (C.T.IR)
 $A \text{ Individu} = (\text{IR Individu} - (10\% \times \text{RBI} * \text{Individu})) \times \% \text{CAES} ** \text{ Si } (A \text{ Individu} \geq 0) \Rightarrow \text{C.IR Individu} = A \text{ Individu} ;$

POURQUOI ?

La logique visée s'articule autour de deux points majeurs. D'une part, l'agressivité accrue favorisant les paris stratégiques liés à la création d'emploi et le développement équitable des différentes régions du Royaume d'autre part.

INCENTIVE 5: PRIME À L'INVESTISSEMENT

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant le critère commun (Voir incentive 1) et qui investissent dans des projets structurants.

OÙ ?

La prime à l'investissement est de 30% vpour les projets installés aux P21 Fes shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore, et les régions non dotées de P21 Offshoring et elle est de 20% pour le reste du territoire national.

COMBIEN ?

| | Prime à l'investissement matériel et immatériel (PIMM) | Plafond par projet | Prime de certification RH |
|-----|--|------------------------------------|---|
| CRM | %30 du montant de l'investissement Pour les P21 FES SHORE, OUJDA SHORE, TETOUAN SHORE, TECHNOPOLIS et les régions non dotées de P21 | 10M DH par projet d'investissement | x |
| BPO | | | x |
| ITO | | | %80 du montant de la certification dans la limite de 10.000 DH par personne et plafonné à 2M de DH par projet |
| ESO | %20 du monatnt de l'investissement Pour le retse du territoire* | | |
| KPO | | | |

POURQUOI ?

Cette prime est octroyée pour encourager les investissements dans le secteur, notamment, dans de nouvelles filières, afin de faire du Maroc une destination offshore des plus attractives.

QUAND ? :

La société bénéficie de cette prime après l'étude de son dossier d'investissement. Cette dernière est débloquée en tranches:

| | % investissement | % prime |
|--------------|------------------|----------|
| 1ère tranche | %30 | %30 |
| 2ème tranche | %30 | %40 |
| 3ème tranche | %100 | reliquat |

COMMENT ?

La société présente un dossier d'investissement, ce dernier comporte un dossier administratif et un business plan détaillant le projet suivant un référentiel à récupérer auprès du MIICEN. Après validation du projet, la société signe avec le MIICEN une convention d'investissement présentant les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités de mise en œuvre et du suivi des avancements.

INCENTIVE 6: PRIME DE CROISSANCE

QUI ?

Cette contribution est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant le critère commun (Voir incentive 1).

QUOI ?

La prime de croissance est une prime à hauteur de 10% appliquée sur le Chiffre d'Affaires export services additionnel.
Cette prime n'est pas cumulable avec les avantages de l'Etat liés à l'IR ou à l'IS

OÙ ?

Pour bénéficier de cette mesure, les entreprises peuvent être installées dans toutes les régions du Royaume mais en dehors des P21 Offshoring.

QUAND ? :

Le versement de la prime de croissance est effectué annuellement après examen et validation du dossier.

COMMENT ?

La société dépose une demande de déblocage moyennant un dossier. Ce dossier comporte des pièces justificatives.

COMBIEN ?

La prime à la croissance se calcule comme suit :
Prime de croissance = $10\% \times [CAES (N) - CAES (N-1)]$

POURQUOI ?

L'objectif de l'octroi de cette mesure est de booster les exportations pour le secteur de l'Offshoring.

INCENTIVE 7: FACILITATIONS ADMINISTRATIVES

QUI ?

Cette mesure est accordée aux entreprises opérant dans les métiers de l'Offshoring, respectant les critères spécifiques (Voir incentive 3) ou signataires d'une convention d'investissement.

QUOI ?

Les facilitations administratives concernent la facilitation des démarches de recrutement des salariés étrangers pour le personnel d'encadrement (la limite est de 5 personnes ayant un salaire net mensuel supérieur à 20 000 DH), la facilitation des démarches d'obtention de visas pour les étrangers invités par l'entreprise et la mise en place de guichet unique au niveau des P21.

OÙ ?

Tout le territoire du Royaume du Maroc

QUAND ? :

Les sociétés éligibles peuvent déposer leurs demandes auprès du Ministère chargé de l'Emploi pour les facilitations des démarches de recrutement des salariés étrangers et auprès du Ministère chargé des Affaires Etrangères pour la facilitation des démarches d'obtention de visas pour les étrangers invités par l'entreprise.

COMMENT ?

Les modalités d'octroi sont régies par les notes conjointes signées entre le MIICEN et le Ministère chargé de l'Emploi pour le recrutement des salariés étrangers et entre le MIICEN et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour l'obtention des visas pour les étrangers invités.

COMBIEN ?

Des facilitations en termes de pièces et de délais d'octroi des contrats de travail pour les salariés étrangers et pour des visas pour les invités des entreprises éligibles.

POURQUOI ?

Faciliter les procédures pour les entreprises, permet la flexibilité de recrutement des salariés étrangers et ce pour l'amélioration de l'encadrement ou bien répondre simplement aux besoins des entreprises.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
de l'Investissement, du Commerce
et de l'Economie Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة
والاستثمار والتجارة
والاقتصاد الرقمي



LE GUIDE DE L'INVESTISSEUR OFFSHORE

2016/2020



STRUCTURE D'ANIMATION

WWW.SA-OFFSHORING.MA